

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL	AMIANTE SS4	ESPACES COFINES
GELLOZ TP	312, route de la Plesse – 73100 Saint-Offenge	04 38 80 00 12	contact@gelloz-tp.fr		
GINOLLIN TP	1 allée des Frènes – 73340 Aillon-le-Jeune	06 24 79 87 24	benjamin.ginollin@gmail.com		
GROSJEAN	20 Allée des Ouchettes – 74540 Cusy	04 50 52 50 36	contact@grosjean-tp.com	X	
JBTP	12 rue de la Maconne – 73000 Barberaz	06 10 38 22 38	contact@jbtp.net	X	
LOCATELLI	347 Rue de la Jacquère ZA Plan Cumin – 73800 Les Marches	04 79 28 11 81	agencesavoie@eurovia.com		
M2TP	3 rue du Marais, ZAC du Puits d'Ordet – 73190 Challes-les-Eaux	04 79 68 87 91	contact@m2tp.fr	X	
MARTOIA	263 rue de Guille - 73300 Saint-Jean-de Maurienne	04 79 64 08 09	accueil@martoiaibtp.fr	X	
MAURO	125 rue du Père Eugène – CS 10005 – 73292 La Motte-Servolex Cedex	04 79 25 12 37	info@mauro-btp.com	X	X
MIDALI FRERES	Malbuisson – 38570 Theys	04 76 71 05 21	midali@midali.fr	X	X
MUTTONI	Route de Chavornod – 01300 Belley	04 79 81 31 28	contact@muttoni-btp.com		
PERRIER Gilbert et Fils TP	184 chemin des Roches – 73000 Sonnaz	06 80 33 14 44 04 79 34 04 71	perriertp@hotmail.fr		
PETAVIT	346, rue du Mont Blanc – 74540 Saint-Felix	04 50 11 51 99	chloe.durand@petavit.com	X	
PRB	3 5 rue Charles Cabaud – 73290 La Motte-Servolex	04.79.26.07.24	giroudgarampon@serfim-eau.fr	X	X
SANDON Constructions	Z.A. de la Prairie – 73420 Voglans	04 79 52 05 00	m-a-savoie@wanadoo.fr		
SASSI BTP	801, rue Archimède – 73490 La Ravoire	04 50 01 87 90	sassibtp@eurovia.com	X	X
SCHILLACI TP	ZAC du Sauvage Mognard – Route Sauvage – 73410 Entrelacs	09 65 01 52 40	sg.schillaci.tp@orange.fr		
SOGEA	305 rue Emile Romanet – 38340 Voreppe	04 76 50 26 91	elodie.buisson@vinci-construction.fr	X	X
SPTP	121 impasse du Marais – 73190 Saint-Baldoph	04 79 60 71 71	contact.tp@pianтони-btp.com	X	
TPB	Chemin des Rippes – 38660 Le Touvet	04 76 72 93 27	tpb.letouvet@orange.fr		
TPLM	ZA La Madeleine – 73340 Lescheraines	04 79 35 62 98	contact@tplm73.com	X	
TPMC	115 rue des Champagnes – 73290 La Motte-Servolex	06 24 42 69 72	sarltpmc@orange.fr		
VTM COUTURIER	ZAC des Fontanettes – 73170 Yenne	04 79 36 74 75	vtm.couturier@orange.fr		

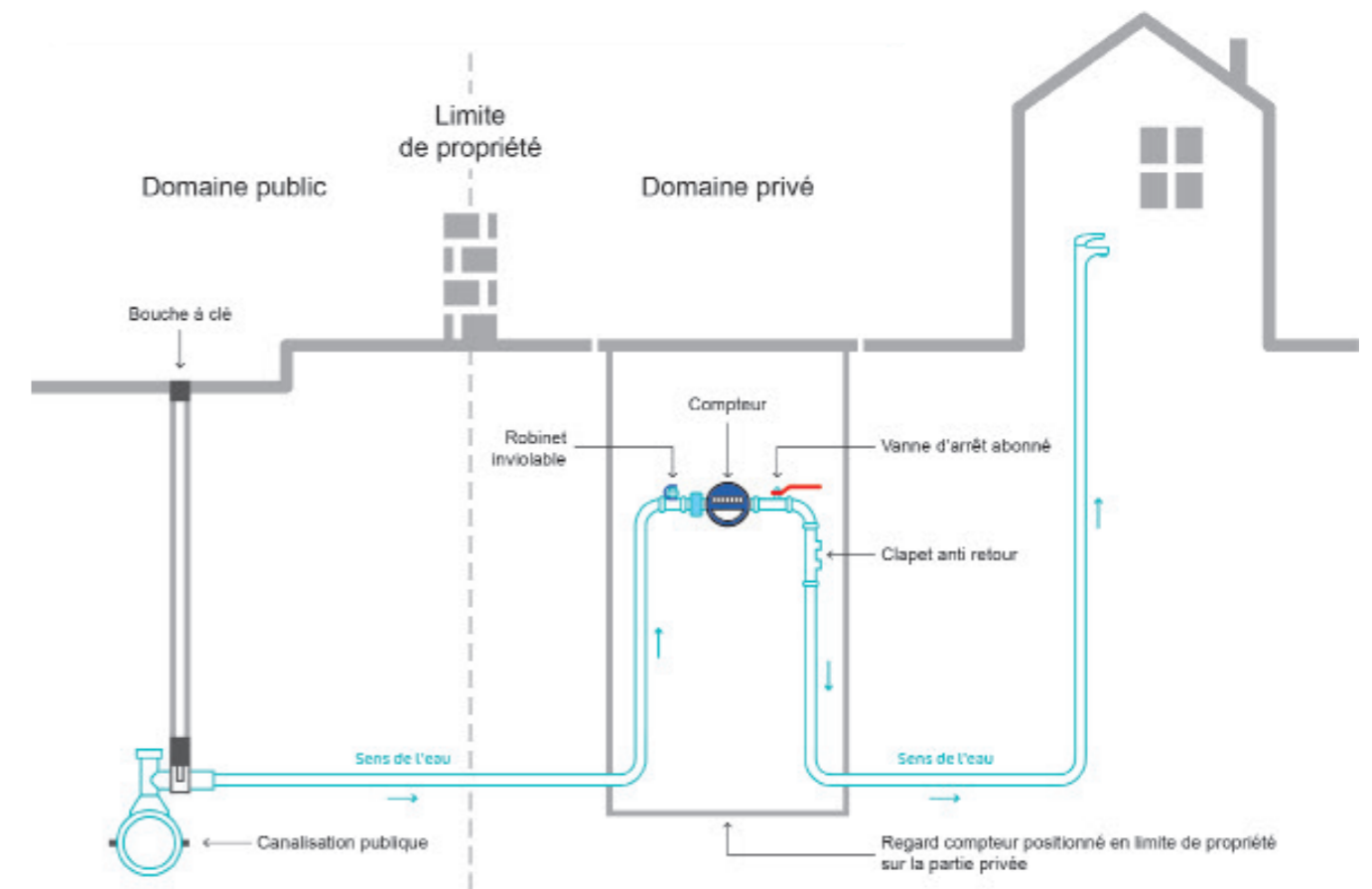
Fuite sur branchement

● A qui incombe la réparation de la fuite ?

A Grand Chambéry pour les désordres affectant la partie publique du branchement située sur une partie publique.

Aux propriétaires pour les désordres affectant les installations situées sur leur propriété (avant et après compteur), sauf en cas de faute du service des eaux.

● Branchement eau potable individuel normalisé



GRAND CHAMBERY SERVICE DES EAUX

Nous téléphoner : Chambéry 04 79 96 86 70 / Antenne des Bauges 04 79 54 53 56

Nous écrire : CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

Nous rencontrer sur rendez-vous :

298 rue de Chantabord 73000 Chambéry / Antenne des Bauges 240 avenue Denis Therme 73630 Le Chatelard

Vous disposez du libre choix de votre professionnel y compris ceux qui ne seraient pas mentionnés dans cette liste.

● Déroulé de votre projet

- Vous prévenez le service des eaux qu'il y a une suspicion de fuite ou le service des eaux vous prévient qu'il y a une suspicion de fuite.
- Pour localiser la fuite et mettre en conformité votre branchement, le service des eaux se propose de poser à ses frais un regard compteur en limite privée/publique de votre propriété sur la partie privée.
- > Si vous êtes en maison individuelle, **vosre compteur** est déplacé dans le regard compteur par le service des eaux.
- > Si vous êtes en immeuble, **un compteur général** est posé dans le regard compteur par le service des eaux.
- Cette intervention nécessite l'accord du propriétaire.

Si la fuite est sur la partie publique du branchement

Le service des eaux intervient.
Vous n'avez pas de travaux à effectuer.

- Votre compteur reste dans le regard en limite de propriété afin que votre installation soit conforme au règlement de l'eau potable.
- Votre dossier est clôt.

Si la fuite est sur la partie privée du branchement entre le compteur et l'habitation

Le service des eaux n'intervient pas.

- Vous faites vous-même ou faites réaliser les travaux par un professionnel *
- Votre dossier est clôt.

*** La facture d'un professionnel sera obligatoire si vous souhaitez faire une demande de dégrèvement.**

● Que dit le règlement d'eau potable ?

l'article 23

« Le branchement comprend deux parties distinctes :

- la partie publique du branchement est celle située sur une propriété publique, depuis la prise d'eau sur la conduite publique et jusqu'en limite avec une propriété privée. Elle est la propriété du service des eaux et fait partie intégrante du réseau. Le service des eaux assure à ses frais les réparations, l'entretien, le renouvellement et la prise en charge des dommages sur cette partie du branchement.

- la partie privée du branchement correspond aux canalisations et installations situées sur les propriétés privées, excepté toutefois l'installation de comptage qui reste la propriété du service des eaux. La partie privée comprend le regard de comptage, elle appartient au propriétaire de l'immeuble qui en assure la garde, la surveillance, l'entretien et la réparation sauf en cas de faute du service des eaux. »

l'article 28

« En cas de fuite située sur la partie privée du branchement, même en amont du compteur, l'abonné s'oblige à effectuer les travaux de réparation dans un délai maximum d'un mois, à l'exception des litiges dont le préjudice subi résulte d'une faute commise par la collectivité. A défaut de réparation dans ce délai, en cas de fuite en amont du compteur, le service des eaux procède à l'estimation des fuites et facture le volume correspondant à l'abonné. Il procède également à la pose d'un compteur en limite de propriété, conformément aux dispositions du chapitre VI relatif aux compteurs. »



l'article 31.2

« Lors de la modification de branchements existants, toute disposition sera prise pour rapprocher le compteur aussi près que possible des limites du domaine public. Il est précisé que le regard du dispositif de comptage sera installé en limite de propriété privée/publique mais sur la partie privée, permettant ainsi à l'abonné d'effectuer la surveillance du compteur, qui est placé sous sa responsabilité. »

LISTE NON EXHAUSTIVE ET INDICATIVE D'ENTREPRISES POUVANT REALISER DES TRAVAUX SUR BRANCHEMENT

Pour tout branchement sur un collecteur en amiante, une entreprise disposant de l'habilitation spécifique amiante sous-section 4 est requise.

Pout tout branchement sur un collecteur visitable, une entreprise disposant d'un certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés est requise.

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL	AMIANTE SS4	ESPACES CONFINES
AILLON TP	Chef-lieu 73340 Aillon-le-Jeune	04 79 54 69 12	aillontp@orange.fr	X	
ALPES POLE TP	195, chemin des Rippes – 73190 Saint-Baldoph	04 79 79 57 72	alpespoletp@gmail.com	X	
ANSELMO	22 route d'Apremont – 73490 La Ravoire	04 79 33 74 61	sarl.anselmo@wanadoo.fr		
BERLIOZ Terrasse- ment	Le Sous Mollard – 73160 Vimines	04 79 62 49 36 06 17 09 64 88	entrepriseberlioz@wanadoo.fr		
BLONDET SPIE BATIGNOLLES	111 rue de la Prairie ZAC de la Prairie – 73420 Voglans	04 79 34 36 26	contact@blondettp.fr	X	X
BOUVIER ROLLAND	460, chemin de la Maison Vieille – 73340 Bellecombe -en-Bauges	06 73 10 17 95	jacques.bouvier-rolland@ orange.fr		
CHADEAU	Les Barriers – 73190 La Thuile	06 14 27 98 42	pchadeau@gmail.com		
DELTA TP	320 route d'Apremont – 73490 La Ravoire	04 79 85 94 42	info@deltatpservices.com	X	X
DUPERIER Pierre et fils	Belleville – 73630 Jarsy	06 10 72 71 52	titou@duperierpierreetfils.fr		
EHTP	385, route de la Peyrouse – 73800 La Chavanne	04 79 26 51 50	lachavanne@nge.fr	X	X
EIFFAGE GC ETS GAUTHEY	210, rue Aristide Bergès – 73490 La Ravoire	04 79 72 98 11	pascale.guegen@eiffage.com	X	X
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	2, rue Centrale – 73420 Voglans	04 79 52 08 00	aovoglans.infrastructures@ eiffage.com		
ENOCO Philippe PROSSET	497 rue de Villeneuve – 73230 Saint-Alban-Leysse	06 11 40 62 84	enoco@orange.fr	X	
FERRAND TP	2, allée de Champs Galère – Zone Espace Leaders – 74540 Alby sur Chéran	04 50 52 34 97	contact@ferrandtp.com	X	
FONTAINE TP	place Charles Dullin – BP 31 – 73170 Yenne	04 79 81 53 85	adm@fontainetp.com		
GAVEND TP	580 Route de Ste Marie d'Alvey La Craz – 73240 Rochefort	04 76 37 00 38	gavend.tp@wanadoo.fr		